



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

# **2021**

**Conseil municipal du 02 mars 2021**

## SOMMAIRE

Préambule .....	4
-----------------	---

### **PARTIE I : Contexte de la préparation budgétaire**

I. Le contexte macro-économique, financier et budgétaire.....	5
II. La loi de finances pour 2021 .....	8

### **PARTIE II : Orientations budgétaires pour la Ville**

I. La section de fonctionnement .....	10
II. La section d'investissement .....	16
III. La dette .....	16
IV. L'épargne brute et l'épargne nette.....	19
V. La dette garantie.....	20



# **RAPPORT**

## **D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **2021**

## **Contexte de la préparation budgétaire**

## **PREAMBULE**

Chaque année, dans les communes de plus de 3500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette.

La présentation de ce rapport budgétaire et le débat qu'il doit susciter constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

À l'issue du Rapport d'Orientations Budgétaires, le Conseil municipal prend acte, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Les obligations d'information et de transparence du ROB ont été renforcées par la loi NOTRe et la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022. En application de ces lois, le présent rapport, support du ROB, sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

La conjoncture générale, tant sur le plan économique, financier et législatif, fera l'objet de la première partie de ce rapport.

La deuxième partie présentera les orientations budgétaires de l'année 2021 tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

## **PARTIE I - LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE**

### **I - Le contexte macro-économique**

#### **A. Un contexte international et national incertain pour la préparation budgétaire 2021**

##### *1. L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19*

Suite à l'apparition fin 2019 de la COVID-19 en Chine et aux premiers confinements des métropoles chinoises, le reste du monde a été touché par cette pandémie début 2020. Depuis l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les infrastructures hospitalières au printemps 2020, les gouvernements, cherchant à enrayer la propagation exponentielle de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre 2020, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au 2<sup>ème</sup> semestre.

Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits par des rebonds de l'activité économique mais restant en retrait par rapport à la fin de l'année 2019.

A partir du mois de septembre 2020, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une deuxième vague. Au 4<sup>ème</sup> trimestre, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours au reconfinement a de nouveau pesé sur l'activité. Depuis fin décembre, l'apparition de nouveaux variants britanniques et sud-africains particulièrement contagieux conduisent à un nouveau retour en force des confinements, qui plus stricts qu'à l'automne compliquent les échanges économiques au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Avec plus de 2 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccinations lancées depuis la fin de l'année 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir pour l'activité au 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

##### *2. La zone euro, une crise sanitaire inédite et une activité en dents de scie*

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de Mars à Mai dans la plupart des pays de la zone Euro, l'activité profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, passant de -11.50% au 2<sup>ème</sup> trimestre à +12.5% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Néanmoins, l'activité demeure en retrait de 4.4% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (service des transports, de restauration, d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques tels que l'Espagne, l'Italie et la France ont ainsi plus souffert que ceux disposant des secteurs manufacturiers comme l'Allemagne.

Au quatrième trimestre 2020, la deuxième vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Italie). L'activité de la zone euro devrait à nouveau se contracter mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet, chercher à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie).

D'après la BCE, cette stratégie semble avoir été relativement efficace et le repli de la croissance en zone euro serait autour de 2.8% au quatrième trimestre et de 7.3% en moyenne sur l'année 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Face à la propagation des variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée, en ce début d'année 2021, par des confinements plus stricts qu'à l'automne qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

### 3. En France, l'économie à l'épreuve de l'épidémie de COVID-19

L'économie française a été durement touchée par la pandémie de la COVID-19. Certains secteurs ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire ;

- l'hébergement,
- La restauration,
- La fabrication d'équipements de transports (automobiles et aéronautiques)
- Les services des transports.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a rebondi au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 tout en restant inférieure de 3.7% à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB a reculé de 3.9% en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au quatrième trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée à partir de la mi-décembre.

Toutefois compte-tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacements et d'activités (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique serait moins important qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre. La perte d'activité en 2020 serait en moyenne une diminution de 9.1%. Comme ailleurs dans le monde, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouveaux variants particulièrement contagieux compromet la vigueur du rebond attendu en 2021. Depuis début janvier 2021, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h00 dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant



Après une baisse en trompe-l'œil due au confinement, le taux de chômage rebondit fortement au 3<sup>ème</sup> trimestre atteignant 2.7 millions de personnes en France soit une hausse de 628 000 personnes. Le taux de chômage s'élève à 9% de la population active.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros soit 1.3% du PIB. Pour 2021, le chômage partiel coûterait 10 milliards d'euros.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus des 11% d'ici la mi -2021 pour diminuer ensuite et atteindre les 8% vers la fin de l'année 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a mis en œuvre un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir :

- Les ménages, en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel,
- Les entreprises, en renforçant leur trésorerie par le biais de facilité de crédit,
- Certains secteurs d'activités durement touchés par la crise sanitaire tels que l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique.

Le coût de ces mesures est estimé à environ 470 milliards d'euros soit 20% du PIB.

Au delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a présenté un plan de relance de 100 milliards soit 4.3% du PIB financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Ce plan comprend 3 axes – l'écologie, la compétitivité et la cohésion, et vise à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Lors de l'annonce du deuxième confinement, le gouvernement a augmenté de 20 milliards l'enveloppe du plan de relance.

<b>Plan "France Relance" 2021-2022</b>	
<b>Axe 1 Compétitivité et innovation</b>	<b>34 Mds</b>
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
<b>Axe 2 Transition écologique et environnementale</b>	<b>30 Mds</b>
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
<b>Axe 3 Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>36 Mds</b>
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
<b>Coût total</b>	<b>100 Mds</b>

Sources : PLF 2021, Natixis

Sous le double effet de la baisse de l'activité et des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public atteindrait 11.30% du PIB tandis que la dette publique s'élèverait à 119.8% du PIB.

Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit public à 8.6% du PIB et une dette publique à 122.30% du PIB.

#### Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p	2022p
Solde public	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-8,6	-4,9
Solde structurel	-2,4	-2,2	-2,2	-0,6		-3,2
Etat	-3,1	-2,8	-3,5			
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1			
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0			
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6			
Dette des administrations publiques	98,3	98,0	98,1	119,8	122,3	116,8
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8	43,7
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5	-56,3

\* Y compris reprise de dette SNCF Réseau de 2020 (25 Md€), opération neutre pour les administrations publiques car en dépense côté Etat et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération le solde de l'Etat serait de -7,6 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,0 % du PIB.

Sources : PLF 2021, PLFR(4) 2020, Natifs.

## II - La loi de finances pour 2021

La pandémie qui a bouleversé l'année 2020 dicte sa trace dans la loi de finances 2021. Les entités publiques locales sont fortement touchées par une crise qui perdure début 2021. La loi institue différentes mesures pour donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance qui est l'objectif principal de la LFI 2021.

La loi de finances 2021 est orientée sur un budget de relance comprenant :

- La concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards sur 2 ans)
- La confirmation des engagements pris par le gouvernement en matière de baisse des impôts des français avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur les sociétés.
- L'ouverture de 36.4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité,
- La poursuite d'une logique partenariale et de soutien aux recettes des collectivités territoriales.

Et plus précisément pour les collectivités territoriales :

- L'engagement de l'Etat auprès des territoires avec des actions en faveur de la ruralité et des quartiers,
- La hausse des concours de l'Etat aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la Dotation Globale Forfaitaire et la compensation de la baisse des impôts de production.

L'élaboration du budget 2021 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de la DGF qui s'élève cette année à 27 milliards d'euros malgré le contexte économique de la COVID-19. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent environ 18 milliards soit environ un peu plus de la moitié de cette enveloppe globale.



A sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

Et plus précisément pour les collectivités territoriales :

- L'engagement de l'Etat auprès des territoires avec des actions en faveur de la ruralité et des quartiers,

La hausse des concours de l'Etat aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la Dotation Globale Forfaitaire et la compensation de la baisse des impôts de production.

Reportée successivement lors des lois de finances 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en œuvre en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en place progressivement sur 3 ans :

- En 2021 pour les collectivités recevant le FCTVA l'année de la réalisation des dépenses
- En 2022, pour les collectivités recevant le FCTVA l'année de la réalisation n-1 des dépenses
- En 2023, pour les collectivités recevant le FCTVA l'année de la réalisation n-2 des dépenses.

L'automatisation du FCTVA serait mise en place pour la ville à compter de 2022.

## **PARTIE II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Pour appréhender les enjeux et la stratégie budgétaire, il est nécessaire de présenter les axes politiques conduits par la municipalité dans ses divers domaines de compétences et, selon les axes définis par la nouvelle municipalité installée en juillet 2020.

Ces orientations prennent en compte l'audit réalisé en début de mandat qui présente, une situation préoccupante, avec notamment une capacité d'autofinancement en nette baisse (avec une projection négative en 2023), et un plan pluriannuel d'investissement, où les financements externes étaient absents. Cet héritage, a un impact aujourd'hui tout à fait perceptible sur le terrain, avec des écoles, des équipements, des espaces et services publics très dégradés. Le retour de l'investissement public s'avère plus que nécessaire, mais celui-ci ne peut se faire à n'importe quelles conditions, au vu du contexte économique et social, la nouvelle municipalité souhaite contenir la pression fiscale.

Les axes budgétaires :

- **Administration générale – service au public**

Les mairies comme établissements publics sont les premiers interlocuteurs institutionnels des habitants. Afin de faciliter la vie des habitants, il est nécessaire de développer, au travers des moyens modernes de communication, les relations tant dans le sens usager/commune pour traiter ses demandes que dans le sens commune/habitant pour amener toute l'information nécessaire à la participation à la vie et à la démocratie locale.

Des nouveaux pôles beaucoup plus lisibles pour la population sont créés permettant de rendre nos politiques publiques plus lisibles et efficaces.

- Le pôle Aménagement
- Le pôle Cohésion Sociale et Animation de la ville
- Le pôle Famille
- Le pôle Ressources

- **Sécurité et prévention**

Assurer la tranquillité et la sécurité des mantevillois, est une volonté de la municipalité, pour cela il est nécessaire d'innover, de développer de nouvelles pratiques. La question de la sécurité ne peut être traitée sans y associer une action sociale également.

La ville souhaite, développer en complément de la police municipale, un tout nouveau dispositif celui des agents de médiation et prévention. Ce dispositif naît d'abord de la nécessité de créer du dialogue, pour répondre à des problématiques de tranquillité publique. Des moyens humains et matériels seront donc mis en place.

- **Enseignement et périscolaire**

Le pari de l'innovation numérique à l'école, une ambition pour nos enfants.

Le secteur scolaire sera mis en avant par le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Le numérique pour répondre à des enjeux Educatifs et solidaires :

- ✓ Réussite scolaire
- ✓ Egalité des chances
- ✓ Nouvelles pratiques pédagogiques qui privilégient l'autonomie, la coopération, la personnalisation, la créativité et la confiance en soi des élèves

Le numérique pour répondre aux problématiques accentuées par la crise sanitaire :

- ✓ Permettre à chaque enfant de bénéficier des meilleures conditions d'enseignement à distance,
- ✓ Accompagner les familles dans l'appropriation des outils pour favoriser le soutien au domicile,
- ✓ Lutter contre le décrochage scolaire.

L'intérêt éducatif du numérique facilite l'échange au sein de la communauté éducative et favorise l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants. Il contribue en mettant des contenus de qualité à disposition de tous et en tous lieux, et aussi à réduire les inégalités territoriales et sociales. Il s'agit avant tout, de donner avec le numérique, à chacun, la possibilité et le goût d'apprendre.

L'aménagement et le développement des écoles pour Mantes-la-Ville ;

Alliers de Chavannes  
Maupomet  
Nouvelle école Mantes U (étude)

- **Politique de la ville et jeunesse**

**La Politique de la ville**

Avec la création d'un service Politique de la Ville, l'enjeu est désormais de valoriser leurs potentialités ainsi que le capital humain que représentent leurs habitants des QPV.

Pour ce faire, il est primordial de passer d'approches urbaines et sociales trop sectorielles à une politique territoriale de cohésion urbaine et sociale qui s'inscrit dans la durée.

Avec pour ambition de développer des actions transverses à tous les services de la Ville en répondant à des enjeux de : cohésion sociale, emploi dév/éco, de renouvellement urbain et Cadre de Vie.

A travers les dispositifs de la Politique de la Ville l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics et de financer des actions portées par l'ensemble des services communaux sur des thèmes variés : Education, Santé, Economie, emploi/insertion/formation, Sport, Culture, enfance et petite enfance, cadre de vie, lien social, tranquillité publique et prévention de la délinquance.

## **La jeunesse**

La jeunesse constitue une caractéristique majeure des quartiers de Mantes-la-Ville, tout d'abord par son poids démographique, puis par la spécificité de ses besoins. Au sein des QPV est accueillie une population plus jeune que dans le reste de La Ville, en moyenne plus d'un tiers des habitants des quartiers prioritaires ont moins de 20 ans.

Souvent présentés par ce qu'ils ne sont pas ou par les difficultés qu'ils rencontrent, les jeunes sont surtout un capital humain, porteur d'avenir.

L'absence d'une politique jeunesse sur la Ville ces dernières années, le diagnostic territorial et l'analyse des partenaires confirment qu'un des enjeux majeurs pour les quartiers prioritaires consiste à redonner aux jeunes les moyens de réussir, de se projeter, et d'avoir de l'ambition pour conduire des projets d'avenir. Au regard de son importance, cet enjeu doit s'inscrire de manière transversale dans les différentes thématiques (éducation, emploi, citoyenneté, etc.).

- favoriser l'information des jeunes et l'accès aux services les concernant,
- encourager leur mobilité,
- soutenir leur engagement,
- favoriser la participation des jeunes et la co-construction.

- **Démocratie participative**

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale a lancé les initiatives des rencontres citoyennes avec les habitants. Une enveloppe budgétaire sera consacrée à des opérations urgentes et concrètes résultant des rencontres citoyennes organisées avec l'équipe municipale et les habitants.

- **Action sociale**

Le CCAS est l'outil nécessaire pour la mise en place d'une politique d'aide sociale, des actions de solidarité et d'accompagnement des publics les plus fragiles. Le CCAS se recentrera sur sa première mission, remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles les plus précaires, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Le CCAS se mobilisera dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés).

- **Culture**

Le contexte Covid a mis à mal le secteur de la culture, les programmations culturelles ont pour une grande partie d'entre elles été annulées ou reportées.

La commune dispose de nombreux équipements culturels de qualité, (l'espace culturel Jacques Brel, l'usine à son, l'école municipale d'arts plastiques).

Il est nécessaire de proposer une programmation culturelle la plus ouverte possible et faire le lien entre les quartiers au travers d'animations culturelles.

- **Sport**

La politique sportive de la ville s'articule autour de quatre grands axes.

**La formation des jeunes** : les différentes associations de la ville aident à la formation sportive des jeunes afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau.

**L'éducation du futur citoyen** : la politique sportive s'appuie sur des valeurs citoyennes, éducatives et pédagogiques : respect de soi et des autres, goût de l'effort. La pratique sportive, associée à l'investissement associatif et au bénévolat, contribue à développer de puissants facteurs de cohésion et d'intégration.

**L'accessibilité à la pratique sportive**, l'offre diversifiée de pratiques sportives participe largement à la qualité de vie des mantevillois. L'objectif est de permettre à chacun d'accéder à une pratique sportive quels soient son niveau, sa situation et ses aspirations.

La mise à disposition des équipements sportifs et l'attribution de subventions aux associations locales constituent un soutien important pour le développement et le maintien des pratiques sportives sur la commune.

- **Santé – senior et intergénérationnel**

Au regard des déficits d'offres de soins et des besoins de nos populations, nous engagerons dès 2021 l'ensemble des études permettant de positionner et de réaliser dans les meilleures conditions une maison de santé pluridisciplinaire. Nous engagerons également au delà de la mise à disposition de locaux mutualisés une réflexion innovante sur l'investissement public permettant le financement d'équipements stratégiques de type scanner.

Un projet d'étude et une première tranche de travaux seront réalisés dans les locaux de l'ancienne bibliothèque pour la création d'un équipement intergénérationnel sur la thématique des usages numériques. Cet équipement à destination des seniors et des jeunes, servira également de façon communautaire à la formation des enseignants dans le cadre de notre projet d'école numérique.

- **Développement économique et attractivité**

Dans un contexte exceptionnel de pandémie, le tissu économique local et le commerce, très fragilisés, doivent être accompagnés par des mesures exceptionnelles. Il est l'ADN de notre territoire, nous engagerons une étude globale avec des opérateurs spécialisés sur la revitalisation, le développement et le soutien de nos centres commerciaux.

- **Environnement**

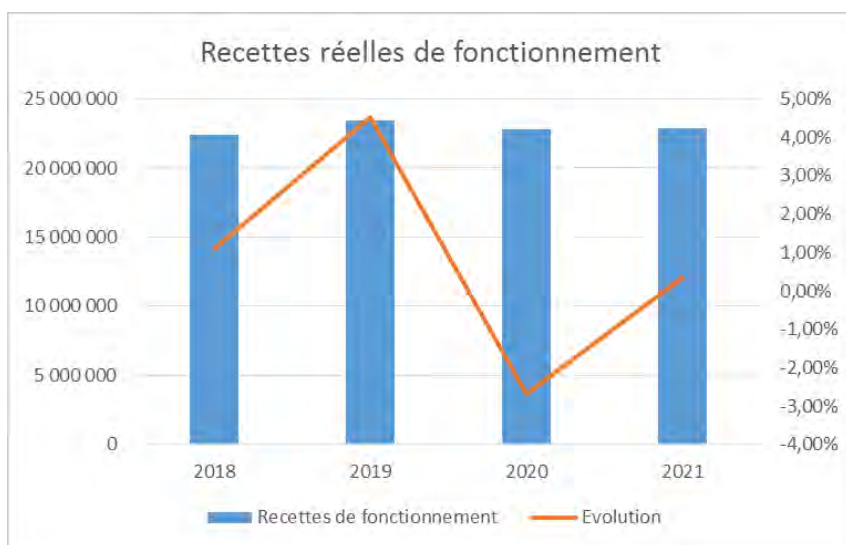
Aux regards des enjeux environnementaux et écologiques, il est primordial que les territoires se saisissent des problématiques de réchauffement climatique. Nous devons donc vérifier et améliorer les performances énergétiques de l'ensemble des bâtiments publics. Les aides de l'Etat nous permettront de lancer un plan d'action sur le mandat, qui fera de Mantes la ville un territoire exemplaire.

Dans un souci de bien-être de nos habitants, nous offrons la possibilité aux mantevillois de bénéficier dans nos restaurants scolaires d'un repas bio et végétarien. Par ailleurs nous offrirons pour chaque naissance la plantation d'un arbre pour améliorer et préserver notre environnement.

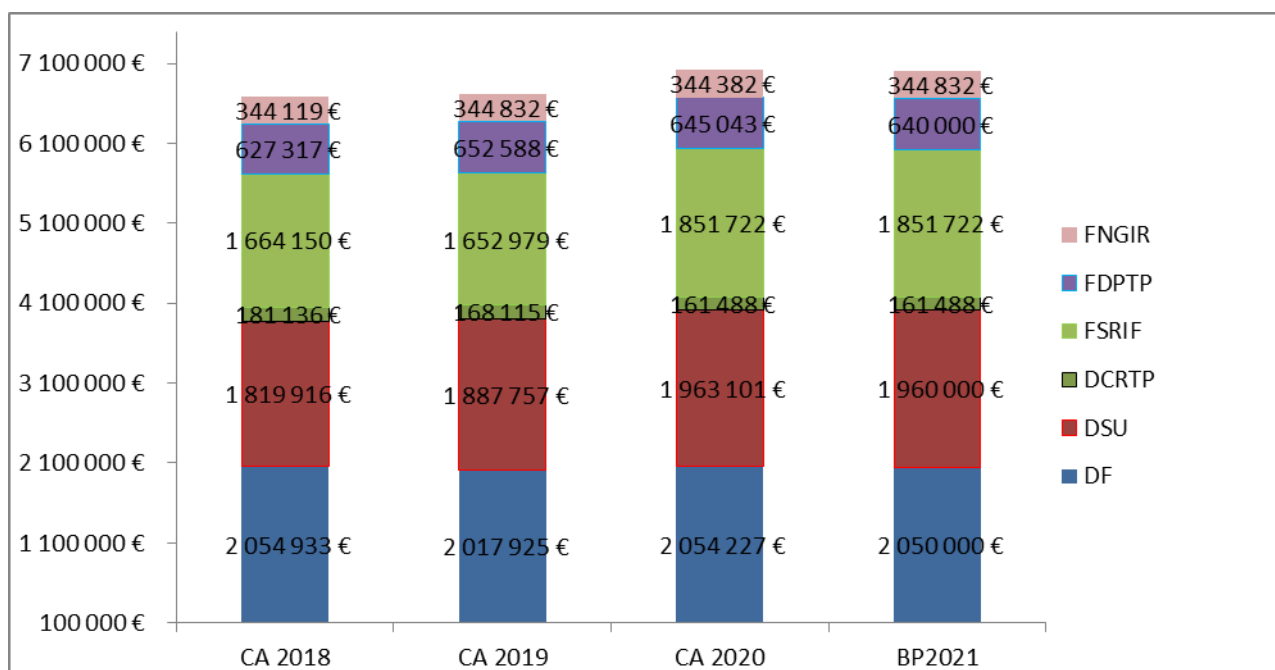
## I – La section de fonctionnement

### A - Les recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution
2018	22 431 358	1,10%
2019	23 448 972	4,54%
2020	22 820 966	-2,68%
2021	22 900 000	0,35%

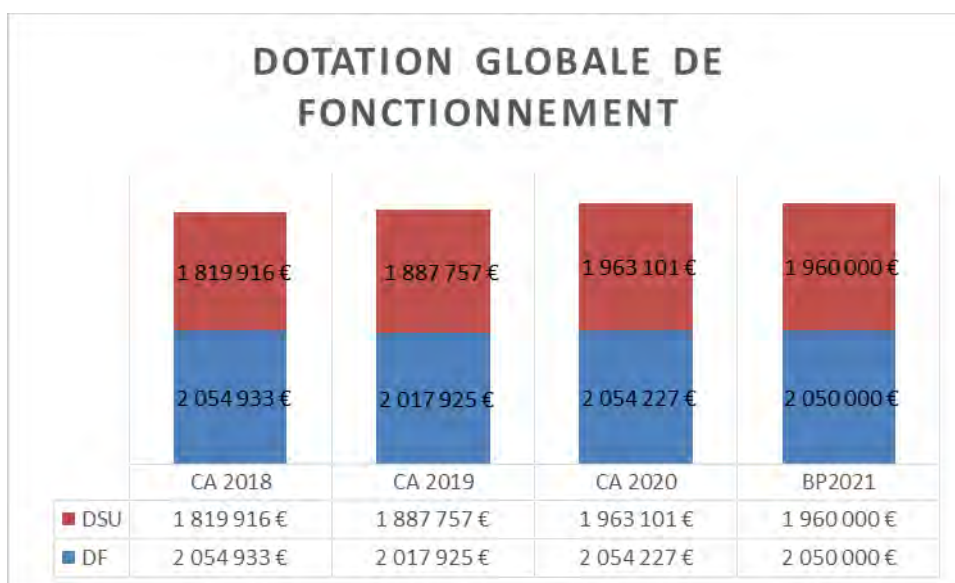


### 1 - Les principales dotations



### La dotation Globale de Fonctionnement

Conformément au projet de loi de finances, l'année 2021 devrait connaître une légère augmentation globale de l'enveloppe dédiée à la DGF, même si la prévision de chaque collectivité peut s'avérer différente



Le fonds de solidarité Ile de France FSRIF

Le montant prévisionnel du FSRIF en 2021 sera équivalent à celui de 2020.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP2021
FSRIF	1 664 150 €	1 652 979 €	1 851 722 €	1 851 722 €
Evolution	10,57%	-0,67%	12,02%	0,00%

2 - La fiscalité locale

Les taux des différentes taxes communales restent inchangés pour l'année 2021

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.88%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.70%

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre pour les foyers en 2021 et se terminera en 2023 par les ménages les plus aisés. Le coût global de cette opération est estimé à 20 milliards d'euros et le gouvernement a réitéré son engagement de compenser à l'euro près la perte des recettes des collectivités locales.

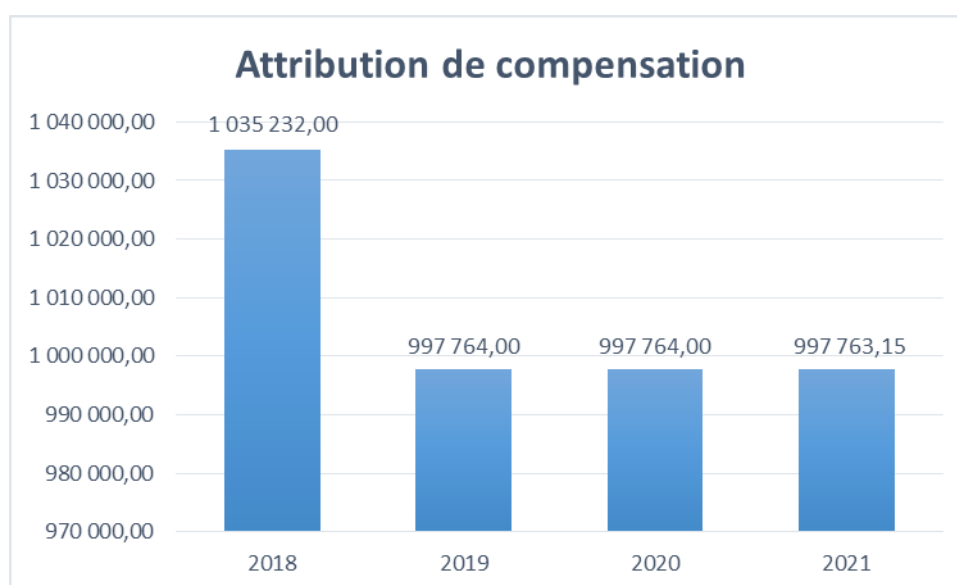
Pour 2021, le coefficient de revalorisation des bases qui sera appliqué s'élève à +0.20%

	Bases réelles 2018	Bases réelles 2019	Bases réelles 2020	Bases prévisionnelles 2021
Pop. DGF	19 931	20 079	20 592	20 592
<b>TH</b>	18,43%	18,43%	18,43%	18,43%
bases	24 489 346	25 538 537	25 782 431	25 833 996
produits*	4 513 810	4 707 123	4 752 020	4 761 205
*Lissage compris				
<b>TF</b>	20,88%	20,88%	20,88%	20,88%
bases	23 483 149	24 129 891	24 608 928	24 658 146
produits*	4 897 826	5 036 249	5 136 160	5 148 621
*Lissage compris				
<b>TFNB</b>	53,70%	53,70%	53,70%	53,70%
base	23 274	25 205	26 655	26 708
produits	12 498	13 535	14 314	14 342
<b>Total produits</b>	<b>9 424 134</b>	<b>9 756 908</b>	<b>9 902 494</b>	<b>9 924 169</b>

Le projet du budget 2021 verra donc l'inscription d'un montant de 9 924 169€ au titre des contributions directes

### 3 - L'attribution de compensation

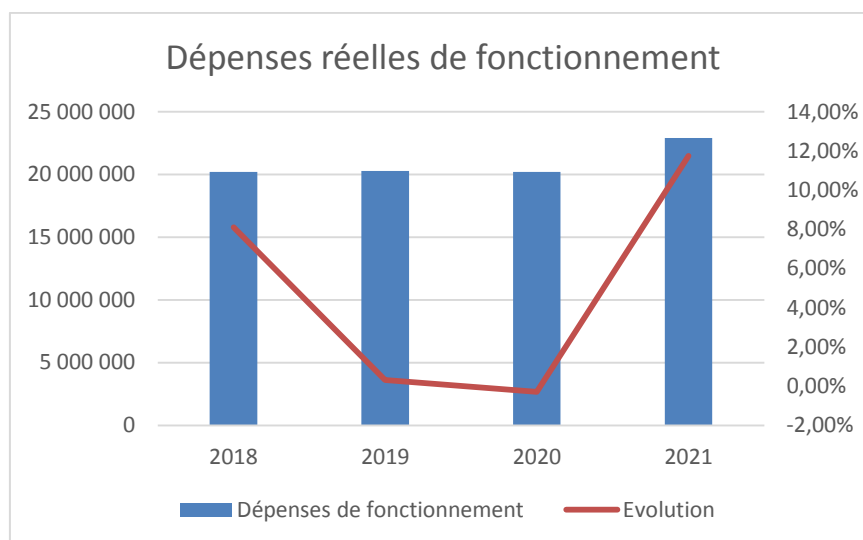
En 2021, l'attribution de compensation ne devrait pas évoluer par rapport à l'année 2020.



Les autres recettes comme les subventions auprès des organismes ont été évaluées à 1 551 k€ ou 1 674k€ avec les recettes des subventions perçues pour les activités reprises par la ville et qui étaient avant gérées par le CCAS.

### B - Les dépenses réelles de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution
2018	20 205 647	8,10%
2019	20 269 245	0,31%
2020	20 209 250	-0,30%
2021	22 900 000	11,75%



La stabilité des dépenses de fonctionnement sur 2020 malgré les dépenses en fournitures liées à la COVID est principalement dues à :

- Des décalages dans le temps de prestations du fait de la période de confinement liée à la crise sanitaire,
- Des dépenses non réalisées liées au confinement et aux diverses restrictions liées à la crise sanitaire (annulation des manifestations, annulation des prestations à l'extérieur...)

Pour 2021, les dépenses seront axées sur :

- La jeunesse par la mise en œuvre de projets sociaux et culturels
- La cohésion sociale par le développement de la Politique de la Ville, et les aides aux associations.

### C - Les données financières relatives aux ressources humaines

Les données sont estimatives en fonction des éléments connus à ce jour et d'hypothèses d'évolution des dépenses.

Sur la commune, le temps de travail réglementaire est de 1607 heures annuelles.

L'organigramme de la ville est axé autour de 4 pôles :

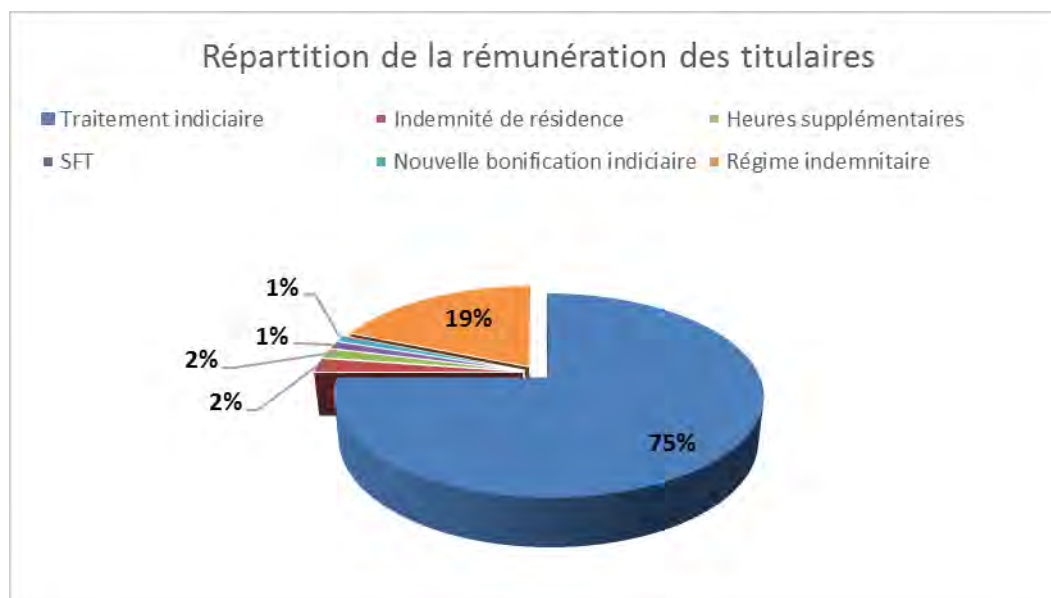
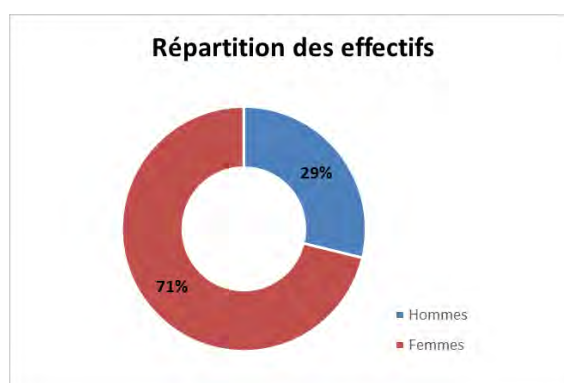
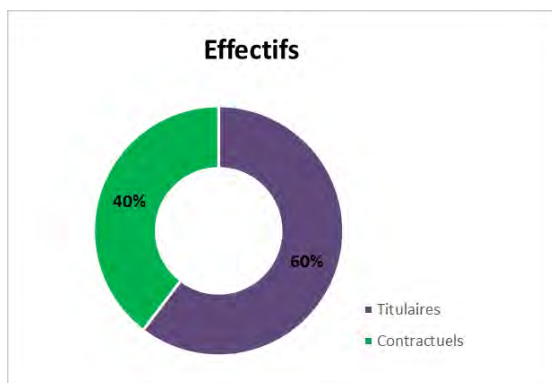
- Le pôle Aménagement
- Le pôle Cohésion Sociale et Animation de la ville
- Le pôle Famille
- Le pôle Ressources

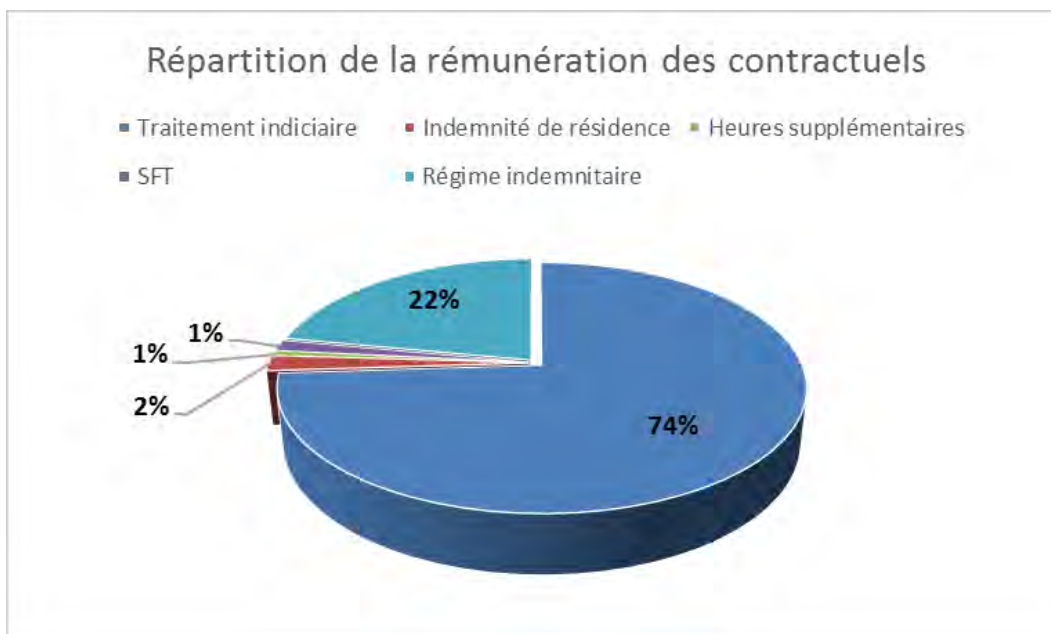


Au 31 décembre 2020, l'effectif des agents communaux était réparti comme suit :

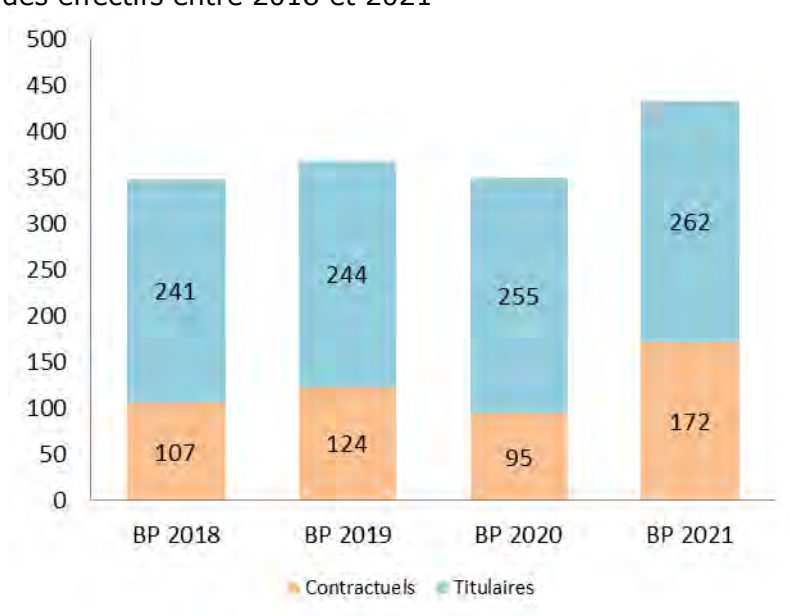
Titulaires	Contractuels
262	172

Hommes	Femmes
125	309



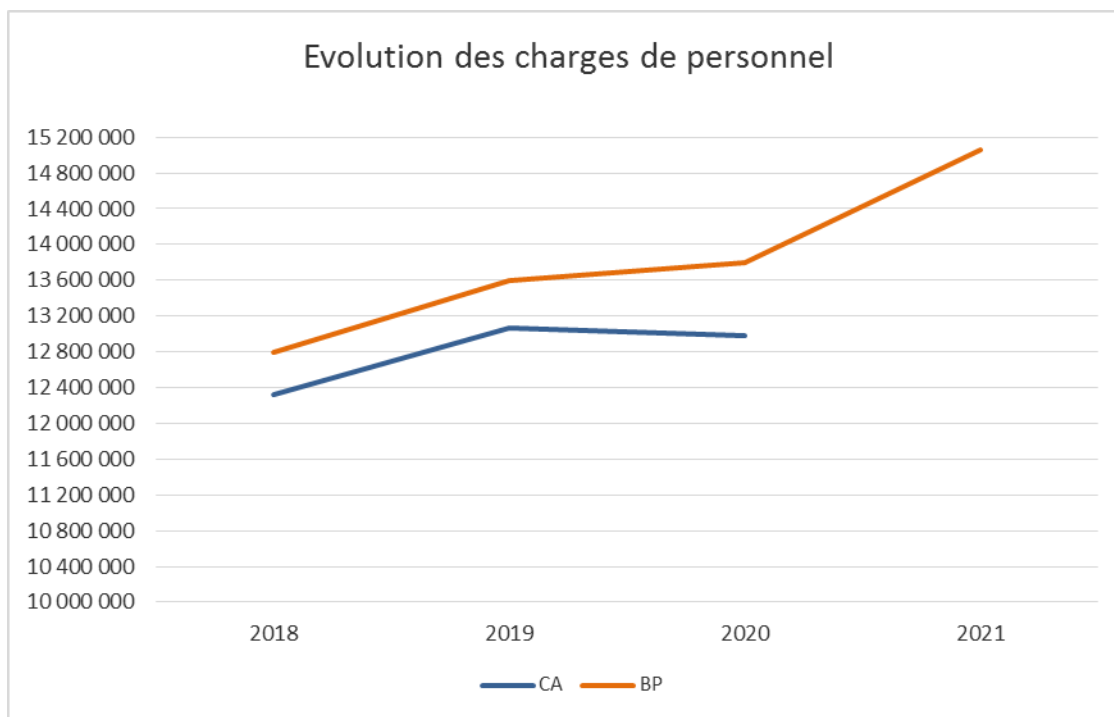


Les évolutions des effectifs entre 2018 et 2021



Le projet du budget 2021 a été préparé à partir des informations suivantes :

- Une réorganisation des services notamment le pôle de la Cohésion Sociale et l'Animation de la ville,
- La mise en place du RIFSEEP,



### III – La section d’investissement

En 2021, l’équipe municipale prévoit le démarrage d’opérations nouvelles comme :

- Le plan de sauvegarde comprenant :
  - o La réhabilitation de l’école maternelle des Alliés de Chavannes
  - o La réhabilitation de l’école Maupomet,
  - o La réhabilitation du gymnase Guimier,
  - o La réhabilitation des CVS A.Serre, le Patio et Arche en Ciel,
  - o La construction de parcours sportifs, et city stades
  - o La construction d’un terrain de football synthétique,
- L’achat de modulaires dans les écoles suite à la création de classes sur la rentrée 2021/2022,
- Les mises en conformités des bâtiments,
- Les travaux dans les écoles et les centres de loisirs,
- L’acquisition d’un bâtiment pour les activités sportives.
- Un projet d’étude et une première tranche de travaux seront réalisés dans les locaux de l’ancienne bibliothèque

Le plan de sauvegarde se traduit en termes de pluri-annualité de la façon suivante :

Plan de sauvegarde	Prévisionnel		2021		2022		2023		2024		TOTAL
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	TOTAL
Restructuration les Alliés de Chavannes	8 000 000,00 €	9 600 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	600 000,00 €	720 000,00 €	5 000 000,00 €	6 000 000,00 €	2 350 000,00 €	2 820 000,00 €	9 600 000,00 €
Réhabilitation école Maupomet	1 400 000,00 €	1 680 000,00 €	60 000,00 €	72 000,00 €	710 000,00 €	852 000,00 €	630 000,00 €	756 000,00 €		0,00 €	1 680 000,00 €
Equipements numériques	2 000 000,00 €	2 400 000,00 €	933 333,33 €	1 120 000,00 €	666 666,67 €	800 000,00 €	400 000,00 €	480 000,00 €		0,00 €	2 400 000,00 €
Réhabilitation gymnase Guimier	2 100 000,00 €	2 520 000,00 €	110 000,00 €	132 000,00 €	1 900 000,00 €	2 280 000,00 €	90 000,00 €	108 000,00 €		0,00 €	2 520 000,00 €
Parcours sportifs	800 000,00 €	960 000,00 €	800 000,00 €	960 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	960 000,00 €
Terrain de foot synthétique Moulin des Rades	1 200 000,00 €	1 440 000,00 €	1 200 000,00 €	1 440 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	1 440 000,00 €
Restructuration CVS Augustin Serre	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	450 000,00 €	540 000,00 €	480 000,00 €	576 000,00 €		0,00 €	1 200 000,00 €
Rénovation CVS Arche en ciel	150 000,00 €	180 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	180 000,00 €
Rénovation CVS Le Patio	120 000,00 €	144 000,00 €	120 000,00 €	144 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	144 000,00 €
	16 770 000,00 €	20 124 000,00 €	3 493 333,33 €	4 192 000,00 €	4 326 666,67 €	5 192 000,00 €	6 600 000,00 €	7 920 000,00 €	2 350 000,00 €	2 820 000,00 €	20 124 000,00 €

Enfin comme à chaque exercice, la section d’investissement réservera des crédits pour financer des travaux relatifs à l’espace public, à l’entretien du patrimoine bâti et aux renouvellements de matériels et véhicules.

Les recettes d’investissement seront décomposées comme suit :

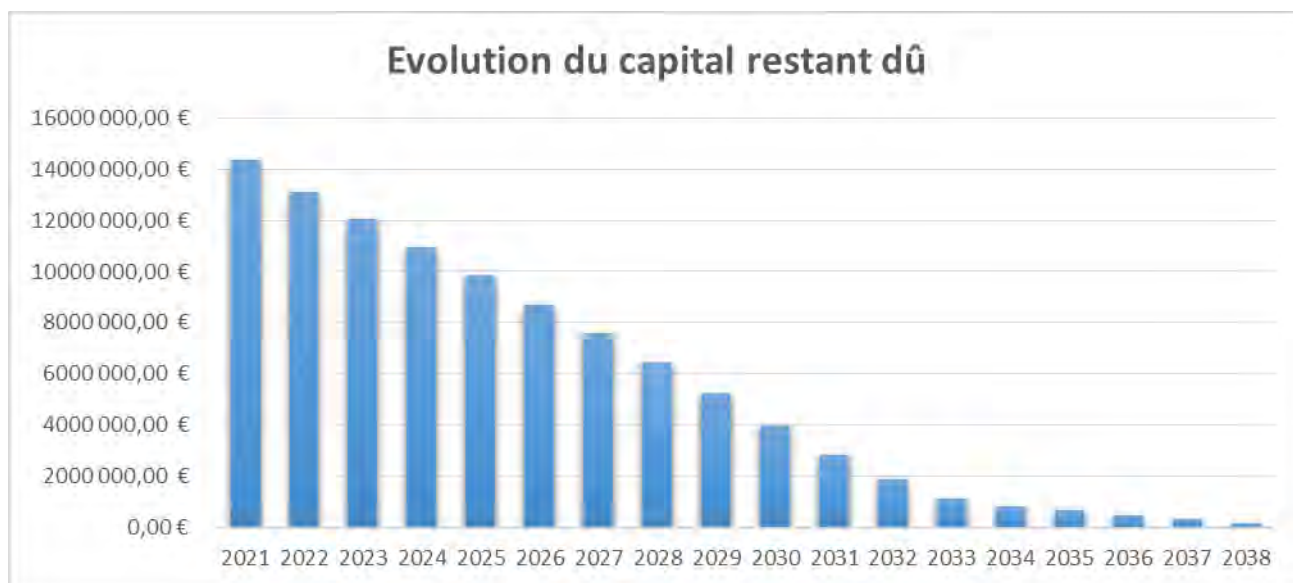
- l’octroi d’une subvention du Conseil Départemental pour le plan de sauvegarde avec le versement du premier acompte,
- Le FCTVA,
- L’autofinancement,
- Le recours d’un emprunt pour les différents projets

## IV – La dette

### A – Synthèse de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 366 675 €	3,16%	12 ans et 1 mois	6 ans et 6 mois	12

### B – Profil d’extinction de la dette



### C – Ratio de désendettement

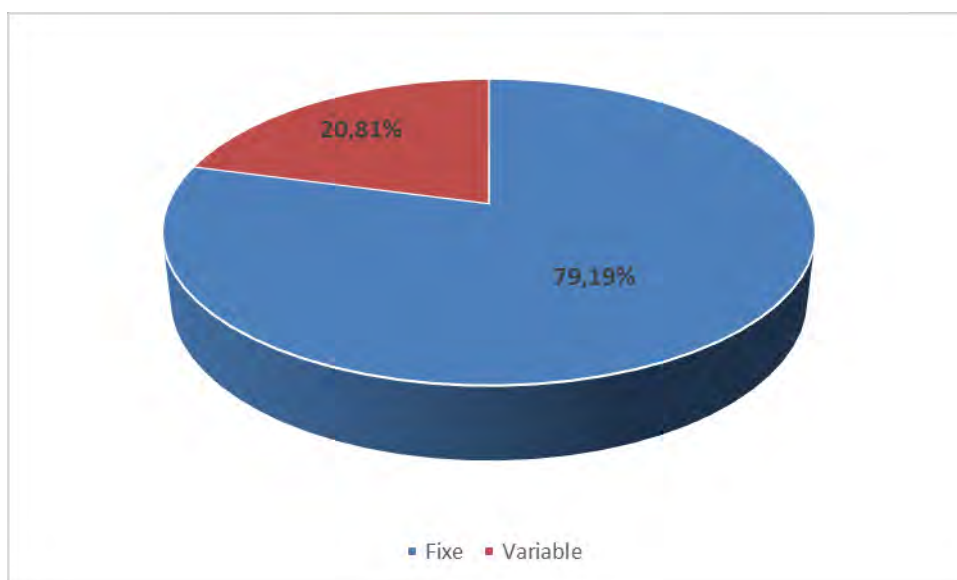
Ce ratio vise à mesurer le nombre d’années nécessaire pour désendetter la ville si la capacité d’autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette. Il est conseillé

d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, ce qui est le cas de la ville puisque la capacité de désendettement est à ce jour de 5.5 ans.



*D - Dette par type de taux*

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 377 484 €	79,19%	3,86%
Variable	2 989 191 €	20,81%	0,48%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>14 366 675 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,16%</b>



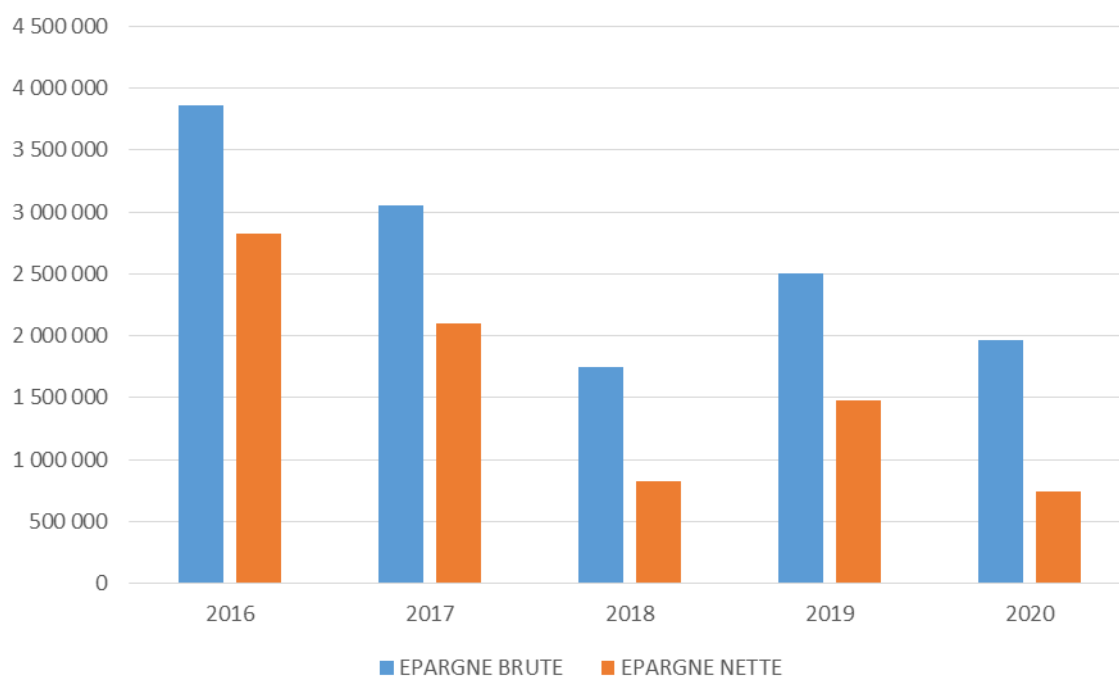
## V – L'épargne brute et l'épargne nette

Les équilibres financiers sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 860 872</b>	<b>3 048 507</b>	<b>1 744 881</b>	<b>2 504 886</b>	<b>1 964 550</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 822 083</b>	<b>2 103 364</b>	<b>822 245</b>	<b>1 472 741</b>	<b>737 945</b>



## VI – La dette garantie

Le volume de l'encours garanti par la commune s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 8 516 845.66€ au bénéfice de 4 bailleurs sociaux.

Les 24 lignes de prêts garantis par la commune sont toutes contractualisées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Emprunteur	Nombre de prêts garantis	Montant total garanti
EMMAUS HABITAT	13	3 693 122,94 €
ESH VAL SEINE SOVAL - BATIGERE	3	2 111 590,30 €
LES RESIDENCES	6	1 532 734,45 €
1001 HABITAT	2	1 179 397,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>8 516 845,66 €</b>

